

PROCES VERBAL CONSEIL SYNDICAL

5 JUILLET 2023

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BERNY Rémi, BONITHON Pierre, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, COMBEAU Danielle, CONTAMINES Stéphane, DANIAU Christian, DELAGE Michel, FOUCHER Daniel, FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, FRANCOIS Gwenhaël, GENINI Didier, GUILLIN Sylvie, HUGUENOT Yvan, LOHUES François, MAZIERE Fabrice, MICHENAUD Françoise, NADAUD Stéphane, PEAULT Jean-Luc, PINTAUD Éric, QUEMENT André, RABARDY David,

Suppléants en situation délibérante : ABIZANDA-CORTS Didier, BESSON Frédéric, TASCHER Mathieu.

Titulaires absents : CHATEAU Philippe, CLAEYS Jean-Pierre, CORDEAU Joël, DOMINICI Patrice, FOUGERE Josette, HENCHOZ Sandrine, LAVERGNE Marie-Claire, LEHEMBRE Pierre-Yves, MARSAUD Jean-Louis, MARTIN Michel, REYTHIER Fabien.

Titulaires absents excusés : BOOCKENOOGHE Alain, CLEMENT Patrick, ETIENNE Murielle, FERSING Jacques, GARITEY Luc, GAZEAU Guy, MONToux Béatrice, ROUHIER Guy, SAGNE Annie, VIGNAUD Romain.

Secrétaire de séance : MAZIERE Fabrice.

Début : 19h00

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

Monsieur le Président ouvre la séance

I – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président prend la parole et excuse Jacques FERSING, vice-président en charge des finances, absent suite à un accident domestique qui l'oblige à être immobile.

1 – Fonctionnement

Dépassement du seuil des dépenses imprévues en fonctionnement, il faut donc baisser les dépenses au chapitre 022.

D6061-Fournitures non stockables (eau, énergies)	+ 70 000.00 €
D022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 70 000.00 €

2 – Investissement

Lors de la préparation du Budget 2023, il y a eu un oubli dans les Restes à Réaliser pour les travaux du bourg de St Ciers + 75 000.00 €

D2315 - OP 407 – Travaux Bourg St Ciers	+ 75 000.00 €
D2031 – OP 124 – Réhabilitation St Aubin	- 75 000.00 €

3 – Au vu de l'augmentation des points d'indices nationaux pour la révision des tarifs d'un marché public, il faut augmenter les dépenses des travaux Tourrier – Villejoubert + 20 000.00 €.

D 2315 – OP 409 - Travaux Tourriers -Villejoubert	+ 20 000.00 €
D2031 – OP 124 – Réhabilitation St Aubin	- 20 000.00 €

4 – Au vu de l'Augmentation importante des révisions de prix depuis la signature du marché pour l'Usine Seigelards (Post COVID), la réalisation d'une tranchée pour amener la fibre à la futur usine, augmentation de la surface à goudronner autour de la futur usine, signature de l'avenant suite à l'augmentation considérable de l'usine et la mise en place d'un surpresseur pour la nouvelle usine, il y a lieu de rajouter 300 000.00 €

La somme de 468 900.00 € était mise en attente, en OPNI, afin de savoir où mettre cette somme au bon article suite à l'avancée des travaux.

D2313 – OP 104 - Seigelards	+468 900.00 € + 300 000.00 €
D 4581 01 – Op pour compte de Tiers OPNI	- 468 900.00 €
D2315 – OP 118 – Agris Chez Pelet et les Maubras	-300 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte les décisions modificatives 2023.
- donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II – CONVENTION AVEC LE CDG

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur GABILAN Mathieu.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Il entend ainsi pouvoir répondre, au-delà de ses missions obligatoires, à des sollicitations ponctuelles de collectivités confrontées à des difficultés diverses ou souhaitant se faire aider pour la conduite de projets divers dans le domaine de la gestion de personnel.

Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels ou d'accompagnements méthodologiques suivantes :

Prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent :

Les agents nommés en qualité de stagiaire bénéficient d'une prise en compte de leur parcours professionnel antérieur pour leur classement d'échelon. Les règles de ces reprises de services antérieurs sont variables selon le cadre d'emploi de recrutement.

Eu égard à la technicité et au temps nécessaire à ces calculs, le CDG 16 permet à l'adhérent de se décharger de cette tâche ponctuelle lorsqu'il le souhaite.

Secours ponctuel en matière de paye et de remplacement de secrétaire de mairie :

Afin de palier à l'absence ou au besoin de renfort d'un personnel secrétaire de mairie, les communes de moins de 2 000 habitants peuvent faire appel au CDG 16 pour une prise en charge ponctuelle de certaines tâches prioritaires. À la différence du service Remplacement-Renfort qui propose la mise à disposition d'un

- agent recruté par le CDG, selon les conditions fixées par la collectivité demandeur pour assurer un remplacement de plus ou moins long terme, les services « S.O.S. paye » et « S.O.S., S.M.I » s'effectuent sur la base d'un nombre d'heures et une durée limitée destinées à permettre à la collectivité de s'organiser et d'assurer une continuité de service dans l'urgence.

Tout accompagnement technique : élaboration des LDG, GPEEC, fiche de poste, tableau des effectifs...

➤ ***Conseil en organisation :***

Le conseiller en organisation aide la collectivité à renforcer durablement son efficacité et son efficience et à adapter son organisation aux évolutions du service public.

Par exemple : mise en place d'une nouvelle équipe, fusion ou mutualisation, création d'une commune nouvelle, démarche de maîtrise de l'absentéisme, révision d'un protocole d'aménagement du temps de travail, refonte d'emplois du temps, mise en place de l'annualisation, mise en place de la masse salariale, réflexion relative au régime indemnitaire, mise en place d'un règlement intérieur, mise en place des entretiens professionnels...

Dans toute organisation professionnelle, les hiérarchiques, sociales, interpersonnelles, les émotions, les valeurs, les sentiments, les non-dits, les incompréhensions... façonnent un environnement de travail et peuvent aboutir à cristalliser des tensions et générer des dysfonctionnements.

Prévenir les risques psycho-sociaux est un véritable enjeu en termes de santé des agents mais également de qualité de vie au travail et de performance collective.

Interroger l'organisation mais aussi le sens et les relations au sein de celle-ci, c'est agir pour améliorer le climat et les conditions de travail afin de pouvoir travailler ensemble.

Le CDG 16 propose de réaliser une évaluation des facteurs de risques et aider l'adhérent à élaborer un plan d'actions de prévention.

➤ ***Médiation conventionnelle :***

Un conflit professionnel provoque inévitablement des souffrances individuelles et une altération du bon fonctionnement du service ou de la collectivité dans son ensemble.

La médiation conventionnelle s'entend de tout processus structuré par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide du Centre de Gestion désigné comme médiateur en qualité de personne morale.

Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé par le juge administratif.

➤ ***Enquête administrative :***

L'enquête administrative vise à éclairer l'autorité territoriale de manière objective sur les faits intervenus lorsqu'elle est confrontée à un incident tel qu'un signalement pour acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation, ainsi que tout incident verbale, conflit interpersonnel et enfin lors de manquements aux obligations ou fautes.

Elle permet d'établir la matérialité des faits et des circonstances afin de faciliter la prise de décision objective sur les mesures à prendre aussi bien d'ordre réglementaire (dépôt de plainte, procédure disciplinaire) que managérial.

Dans le cadre de l'engagement d'une procédure disciplinaire, l'enquête administrative va permettre de confirmer ou pas la faute, d'aider l'autorité territoriale à définir un niveau de sanction proportionnée, d'étayer le dossier disciplinaire.

Dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, l'enquête administrative vise à établir la matérialité des faits et de circonstances des signalements reçus et ainsi dresser un rapport d'enquête restituant les éléments matériels collectés auprès de l'ensemble des protagonistes.

Sur la base de ces éléments, la collectivité décide des suites à donner au signalement.

La convention ci-annexée peut être signée à tout moment mais le fait d'adhérer à celle-ci en amont du besoin permet d'être plus réactif en cas de situation urgente.

En effet, l'adhésion est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarifications telles que détaillées dans ladite convention.

Vu du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que notre collectivité pourrait souhaiter recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans le cadre de la gestion de son personnel et de ses besoins de conseils ou d'accompagnement ;

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical, adopte à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer à la convention de service « CDGRH+3 » du Centre de Gestion ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de service « CDGRH+ » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

III – ACTES NOTARIES

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que suite à la création d'un bassin de rétention du trop-plein du château d'eau d'Aussac-Vadalle, une noue naturelle a été créée pour sécuriser le trop-plein.

M. Boireau Anthony, propriétaire de la parcelle ZN163, lieu-dit le Grand Plantier, commune d'Aussac-Vadalle a autorisé le Syndicat à créer cette noue sur sa parcelle.

Cette noue fait 1 mètre de large et 160 mètres de long.

Afin de régulariser la situation avec M. Boireau Anthony, il y a lieu de faire une convention de servitude.

Les frais seront entièrement à la charge du SIAEP Karst de la Charente.

Monsieur le Président expose le problème d'un terrain constructible sur la commune de Taponnat-Fleurignac.

À ce jour ce terrain ne peut être constructible car une conduite d'eau potable passe sous la parcelle ZH252, lieu-dit le bourg, commune de Taponnat-Fleurignac.

Il y a lieu de dévoyer la conduite et de la faire passer dans une parcelle communale entre les parcelles ZH25 et ZH252 et dans la parcelle ZH243, appartenant à Mme POUTHIER Delphine.
Les frais seront entièrement à la charge du SIAEP KARST de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur de Président à signer toutes les pièces nécessaires concernant les conventions de servitude avec M. BOIREAU Anthony et la commune de Taponnat -Fleurignac.
- D'engager les frais pour les actes notariés, entièrement à la charge du SIAEP Karst de la Charente.

IV- CONVENTION AVEC LE SIAEP KARST NORD EST CHARENTE

Monsieur le Président prend la parole et rappelle que le SIAEP du Karst de la Charente est engagé dans un marché de sécurisation de l'alimentation en eau potable à partir de la mise en service du forage de Seigelards, en groupement avec le SIAEP du Nord Est Charente.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention entre les deux collectivités a été passée pour les études et pour la partie travaux, investissement.

Il informe que les travaux de l'usine sont bientôt terminés et que les essais ont commencé ce jour.
Une nouvelle convention concernant le fonctionnement, qui a pour objet de fixer les modalités techniques et financières du fonctionnement de l'ensemble des ouvrages concourant à cette sécurisation.
À ce titre, elle fixe notamment des stations de fonctionnement normal hors besoins de secours en prenant en compte les contraintes de l'ensemble des stations de production d'eau et des réseaux concernés :

- Quantités minimales journalières à produire pour un maintien en fonctionnement (traitement biologique des nitrates à la station de la Mouvière, traitement de la turbidité par filtration à la station de la Font Saint Aubin, traitement à la station Seigelards)
- Volumes minimums de transfert d'eau pour un maintien de l'état sanitaire des canalisations.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Autorise le président à signer la convention pour la gestion technique et financière des ouvrages de sécurisation liés au forage de Seigelards.

V – FUITES SUR LES RESEAUX DU SYNDICAT

Monsieur le Président prend la parole et invite Monsieur GABILAN Mathieu à nous présenter le tableau récapitulatif des fuites depuis 2017.

ANNEES	EYMOUTHIER	MONTBRON
2018	1	2
2019	1	9
2020	0	8
2021	2	12
2022	0	6
2023	0	4

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nord (12)	Aussac Vadalle	0	0	0	0	3	3	1
	Coulgens	2	5	3	1	3	0	1
	La Rochette	5	6	7	6	3	10	1
	La tâche	3	0	0	0	0	0	
	Les Pins	5	3	3	4	10	4	
	Nanclars	0	0	0	0	1	4	3
	Puyreaux	0	0	0	0	4	8	1
	St Ciers sur Bonnieure	0	0	0	0	4	2	
	Sainte Mary	6	3	4	1	4	4	2
	Tourriers	0	0	0	0	8	6	
	Val de Bonnieure	11	6	5	16	4	5	4
	Villejoubert	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	32	23	22	28	44	46	13	
Centre (8)	Agris	9	8	9	6	10	6	1
	Chasseneuil	1	3	0	0	0	10	7
	La Rochefoucauld	0	0	1	12	9	12	3
	Marillac le Franc	4	4	2	2	4	5	3
	Rivières	14	1	8	4	11	6	1
	Saint Projet	4	2	1	3	2	0	
	Saint Sornin	10	4	12	10	3	5	1
	Taponnat-Fleurignac	5	4	2	5	8	7	4
TOTAL	47	26	35	42	47	51	20	
Sud (12)	Bunzac	0	0	0	0	0	3	
	Charras	1	0	2	1	3	1	3
	Chazelles	0	0	0	0	0	6	3
	Feuillade	3	1	2	4	6	1	4
	Grassac	5	2	4	4	2	4	2
	Mainzac	2	1	0	1	2	0	
	Marthon	3	2	4	3	2	2	
	Moulin sur Tardoire	5	4	2	0	1	1	
	Pranzac	0	0	0	0	0	2	2
	Souffrignac	2	3	2	0	1	0	
	Saint Germain de Montbron	5	4	1	7	3	2	1
	Vouthon	4	2	4	6	2	0	1
TOTAL	30	19	21	26	22	22	16	

ANNEE	TOTAL DES FUITES
2017	114
2018	76
2019	90
2020	105
2021	130
2022	127
2023 au 15 juin	55
TOTAL	697
Moyenne depuis 2017	99

VI – REHABILITATION FONT SAINT AUBIN

Monsieur le président expose que l'avis d'appel public à la concurrence concernant le marché pour le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation de la Font Saint Aubin a été publié le 24 avril 2023.

La date butoir des offres s'achevait le mardi 13 juin 2023 à 12h00.

2 candidats ont répondu dont un groupement :

- ATMO / HECA
- VERDI

Le cabinet ICE EAU, prestataire du SIAEP Karst de la Charente pour le suivi du marché a rendu son rapport d'analyse des offres.

Monsieur le Président l'explique en détail à l'assemblée.

La synthèse est la suivante :

NOM du Candidat	Note technique sur 70	Note financière sur 30	Note sur 100
Groupement HECA / ATMO	68,60	27,76	96,36
VERDI INGINIERIE SUD OUEST	60,90	30,00	90,90

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de choisir le groupement HECA / ATMO pour un montant de 123 782.50 €
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents concernant le marché de maîtrise d'œuvre

VII – TRAVAUX

Monsieur le Président prend la parole et invite Monsieur BARDOULAT Jean Pierre à nous présenter les travaux.

- SEIGELARDS
Fin des travaux : fin juin
Essais de juillet à septembre
Mise en service définitive : fin octobre
- LA ROCHEFOUCAULD
Sous Tardoire -château
Forage dirigé avec la commune de la Rochefoucauld pour son assainissement
Coût eau potable : 107 357.50 €
Réception réalisée le 15 juin 2023
- RESERVOIR ARAINES
Montant : 177 828.00 €
Travaux terminés le 17 mai 2023
Problème au niveau des tuyaux inox l'entreprise a dû revenir la semaine du 26 juin pour les changer
- RESERVOIR LE POTEAU SAINT GERMAIN DE MONTBRON
Montant 282 460.00 € HT / subventionnés par l'Agence de l'Eau
Reste à finir la clôture
- SAINT CIERS BOURG
Travaux terminés mais problème au niveau de la réfection de la chaussée.

L'entreprise SNATP, l'ADA et le fournisseur de calcaire voient ensemble d'où vient le problème pour pouvoir remettre en état la chaussée.

Montant 144 844.02 € HT hors révisions

- **TOURRIERS Fenêtre et AUSSAC VADALLE**
Travaux réceptionnés le 29 juin 2023
Montant 399 538.30 € HT hors révisions
- **TOURRIERS - VILLEJOUBERT**
Travaux réceptionnés le 22 juin 2023
Montant 182 022.07 € HT hors révisions
- **BUNZAC (ACCORDS - CADRES GRANDES OPERATIONS)**
Renouvellement canalisation dans le bourg avant les travaux d'aménagement du bourg
Début des travaux : fin mai
515 ml Fonte 100
15 branchements
Coût : 120 000.00 €
- **LA ROCHEFOUCAULD – GRANDE RUE**
Renouvellement de la canalisation principale avec reprises de branchements avant les travaux de voirie de la commune
Départ : Garage Citroën
Arrivée : Mairie de La Rochefoucauld
340 ml PVC 110
410 ml PVC 110
22 ml Fonte 150 et 100
Estimation : 365 000.00 €
- **CHASSENEUIL – ROUTE DE CELLEFROUIN**
Renouvellement de 43 branchements
Passage sous la Bonniere
561 ml Fonte 100
33 ml Fonte 125
24 ml PVC 63
Estimation : 330 000.00 €

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Il n'y pas de questions diverses à ce jour

Fin : 20h30

